

DISTINCTION ENTRE MODIFICATION MAJEURE ET MODIFICATION MINEURE

Voici comment distinguer les modifications majeures et mineures apportées aux épreuves.

Une **modification majeure (maj.)** est définie comme une correction pouvant avoir un impact sur le résultat de l'élève si elle n'est pas apportée.

Exemples : Ajout d'un élément de réponse dans le corrigé, modification d'une tâche, ajout d'une annexe utile pour la tâche, modification de la pondération, etc.

Une **modification mineure (min.)** est une correction apportée à l'épreuve qui n'a pas d'incidence sur le résultat de l'élève.

Exemples : Ajustement de la mise en page, rectification orthographique ou typographique, etc.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe BIM (bim@grics.ca).

ACCÈS AUX ÉPREUVES DANS GEXAMINE

Afin de permettre de distinguer plus facilement les épreuves en formation de base commune (FBC) et en formation de base diversifiée (FBD), nous les avons répertoriées sous l'onglet Formation générale des adultes – FBC et FBD.

DATE DES DOCUMENTS – FBC OU FBD

La date est mentionnée en bas de page de chaque document d'une épreuve. Veuillez noter que les dates pourraient différer d'un document à l'autre si des modifications sont apportées à certains documents.

A = Épreuve ajoutée

R = Épreuve révisée (maj. ou min.)

D = Épreuve retirée

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – FBC ET FBD

FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT – FBD

VERSION

FRA-1104

Vers de nouveaux horizons

Rétroaction : Centre de services scolaire Marie-Victorin

A, B et D

R. maj.

- Cahier de préparation : titres des textes retirés dans le tableau Déroulement de la tâche d'évaluation